

Dépôt du rapport de 2022 sur le rendement du programme à l'OPRR

26 avril 2023

TABLE DES MATIÈRES

Signature de l'administratrice	3
SECTION 1 Rendement du Programme de la boîte bleue 2022	4
Rappor de 2022 sur le rendement du Programme de la boîte bleue	5
Contexte	5
Plan de transition du Programme de la boîte bleue	5
Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit	5
Rendement du Programme de réacheminement des déchets	6
Coût du programme	8
Développment de marchés	8
Promotion et éducation	9
Nouveau site Web de Stewardship Ontario	9
SECTION 2 Rendement du Programme de réacheminement des DMDS 2022	10
Rapport de 2022 sur le rendement du Programme de réacheminement des DMDS	11
Contexte	11
Récapitulatif du plan de liquidation du Programme de réacheminement des DMDS	11
Évaluation des coûts de liquidation du Programme de réacheminement des DMDS par rapport au budget	13
Rendement des coûts par rapport au budget de 2019-2022	13
Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit	15
Promotion et éducation	15
Aperçu Site Web Publicité Médias sociaux	15 15
SECTION 3 États financiers vérifiés en 2022	16

Signature de l'administratrice

Ce rapport a été approuvé par l'administratrice de Stewardship Ontario aux fins de présentation à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*.

Sue Lo

Administratrice

Stewardship Ontario



Rendement du Programme de la boîte bleue 2022

Rapport de 2022 sur le rendement du Programme de la boîte bleue

Contexte

Stewardship Ontario est désigné comme étant l'organisme de financement industriel responsable du Programme de la boîte bleue approuvé par le ministre le 22 décembre 2003 et entré en vigueur le 1er février 2004. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de Stewardship Ontario et le site Web de l'Offi ce de la producti vité et de la récupérati on des ressources (OPRR).

www.stewardshipontario.ca www.rpra.ca

Le 26 octobre 2022, Stewardship Ontario a présenté le budget du Programme de la boîte bleue pour 2023, les projecti ons mises à jour pour 2024-2025 et les directi ves pour l'esti mati on des frais simplifi és aux responsables de la gérance. La documentati on perti nente, y compris un document de travail, des présentati ons et des questi ons et réponses de la réunion, se trouve au www.stewardshipontario.ca/engagement/information-sessions.

Plan de transition du Programme de la boîte bleue

Stewardship Ontario a continué de travailler pour remplir les conditions établies nécessaires à l'approbation du plan de transition.

L'organisme a annulé ses plans visant à modifi er le modèle d'établissement des frais pour y intégrer la diff érenciati on des coûts des matériaux (conditi on 1) après avoir mis l'accent sur une nouvelle propositi on visant à simplifi er l'établissement des frais et à éliminer la nécessité pour les responsables de la gérance de déclarer les données de l'approvisionnement au marché.

Sa proposition visant à satisfaire la condition 2 (conflit d'intérêts) a été approuvée par l'OPRR le 31 mars 2021.

L'organisme a travaillé en étroite collaboration avec l'OPRR pour élaborer des plans visant à satisfaire aux conditions 3 et 4, et son plan relatif à la condition 4 a été approuvé le 23 décembre 2022. Les plans proposés concernant la condition 3 ont été achevés peu après la fin de l'année de déclaration et ont été approuvés le 27 janvier 2023.

Tous les aspects du plan de transition du Programme de la boîte bleue sont traités dans les limites des délais et du budget.

Responsables de la gérance -Inscription, dépôt de rapports et audit

En date du 31 décembre 2022, le Programme de la boîte bleue d'Stewardship Ontario comptait 1 797 responsables de la gérance inscrits.

Avec l'approbation définitive de l'addenda du modèle révisé d'établissement des frais au plan de liquidation du Programme de la boîte bleue, la plupart des responsables de la gérance n'ont plus à déclarer leurs données annuelles sur l'approvisionnement à Stewardship Ontario en 2022 et pour les années restantes du programme. En 2022, 57 rapports produits par les responsables de la gérance ont été soumis pour les circonstances facultatives et approuvées ou obligatoires où le modèle d'établissement des frais simplifié ne s'applique pas :

- aux responsables de la gérance qui entrent sur le marché de l'Ontario ou qui en sortent, ou qui n'ont pas produit les données complètes de 2019 et de 2020 au plus tard le 31 juillet 2022;
- dans le cas d'une cession d'une filiale ou d'une gamme de produits (et éventuellement

- l'acquisition correspondante par un autre responsable de la gérance);
- dans le cas de l'abandon d'une gamme de produits;
- les journaux assujettis à la modification du plan du Programme de la boîte bleue de Stewardship Ontario de l'Association canadienne des journaux et de l'Association des journaux communautaires de l'Ontario.

Les recettes issues des droits du Programme de la boîte bleue facturés pour 2022 étaient de 169 171 725 \$, comparativement à 147 527 971 \$ pour 2021, ce qui représente une augmentation de 14,7 %. Les recettes issues des droits pour 2022 sont de 169 171 725 \$, comparativement à 166 511 000 \$ dans le budget de 2022, ce qui représente une augmentation de 1,6 %. Veuillez prendre note que les rapports des responsables de la gérance pour chacune des obligations des années antérieures ou les changements apportés aux rapports des responsables de la gérance pour les années antérieures sont saisis dans l'année du rapport ou du changement.

Les rapports des responsables de la gérance ont été analysés afin de signaler les incohérences par rapport aux années antérieures. Lorsque des incohérences sont signalées, des activités de suivi sont entreprises pour confirmer les quantités déclarées et apporter des corrections au besoin. À la fin de 2022, les rapports des responsables de la gérance représentant plus de 98 % des tonnes déclarées avaient fait l'objet d'une vérification et d'une révision sommaire.

Stewardship Ontario utilise un cadre de vérification de la conformité établi en partenariat avec Deloitte LLP et PwC selon des pratiques exemplaires adoptées par les autorités européennes à l'égard de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les critères de sélection des responsables de la gérance qui doivent être soumis à une vérification exhaustive sont conçus pour améliorer la qualité des rapports déposés. De plus, toute demande de rajustement soumis par un responsable de la gérance portant sur un montant important fait l'objet d'une vérification indépendante par un tiers. En ce qui concerne l'examen des rapports de 2020 et des factures de 2021 des responsables de la gérance, neuf d'entre eux ont été sélectionnés aux fins d'examen. L'examen par un tiers d'un responsable de la gérance demeure en cours en date du 31 décembre 2022.

Rendement du Programme de réacheminement des déchets

Le Programme de la boîte bleue appuie les activités de collecte et de mise en marché du papier à usage graphique et des matériaux d'emballage des municipalités et des collectivités des Premières Nations de l'Ontario. Les municipalités perçoivent des sommes équivalentes à 50 % des coûts d'exploitation engagés en vertu du Programme de la boîte bleue.

Le taux de recyclage pour 2021 a diminué par rapport à l'année précédente pour s'établir à 53,3 %. Il y a eu une légère diminution du nombre de tonnes recyclées et une augmentation importante du nombre de tonnes générées en raison des résultats sur les habitations multifamiliales. L'accès aux programmes de recyclage est maintenu à des niveaux très élevés.

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Écart par rapport à l'année précédente (en %)	
Rendement en matière de recyclage									
Déchets recyclés (en tonnes)	736 380	756 984	729 906	780 555	822 979	836 227	852 437	-2,7 %	
Déchets produits (en tonnes)	1 380 911	1 263 401	1 274 310	1 296 207	1 342 017	1 340 947	1 332 544	9,3%	
Taux de recyclage	53,3 %	59,9 %	57,3 %	60,2 %	61,3 %	62,4 %	64,0 %	-6,6 %	
Objectif de recyclage provincial	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	0,0 %	
Population ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballage	13 562 763	13 412 332	13 205 235	13 078 155	12 962 740	12 814 578	12 830 228	1,1 %	
Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant)	54,3	56,4	55,3	59,7	63,5	65,3	66,4	-3,8 %	
			Rendement	en matière d'ac	cessibilité				
Nombre de ménages desservis	5 423 218	5 374 308	5 333 161	5 278 332	5 237 905	5 174 930	5 165 154	0,9 %	
% de ménages ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballage	94,4 %	94,8 %	94,0 %	94,0 %	94,4 %	94,6 %	95,3 %	-0,4 %	
Coût des activités de promotion et d'éducation par habitant	0,50\$	0,56\$	0,62 \$	0,61\$	0,56\$	0,64\$	0,58\$	-11,0 %	

^{*}Ne comprend pas les activités de promotion et d'éducation entreprises par les municipalités.

Coût du programme

Le coût net total déclaré du Programme de la boîte bleue par les municipalités et les coûts administratifs pour 2021 étaient de 317,2 millions de dollars, soit une diminution de 11,7 % par rapport à 2020. Cette diminution, qui s'explique principalement par une augmentation des revenus globaux par rapport à l'an dernier, a toutefois été contrebalancée en partie par une légère augmentation du coût brut. Par conséquent, le coût net par tonne et par habitant a également diminué par rapport à l'année précédente.

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Écart par rapport à l'année précédente (en %)
			Évo	olution des coû	ts			
Déchets recyclés (en tonnes)	736 380	756 984	729 906	780 555	822 979	836 227	852 437	-2,7 %
Coût net*	317 181 659 \$	359 178 458 \$	336 293 874 \$	299 307 268 \$	249 809 925 \$	258 540 366 \$	263 726 504 \$	-11,7 %
Coût net par tonne	431\$	474\$	461\$	383 \$	304 \$	309 \$	309 \$	-9,2 %
Coût net par habitant	23 \$	27 \$	25 \$	23 \$	19\$	20 \$	21\$	-12,7 %
Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant)	54,3	56,4	55,3	59,7	63,5	65,3	66,4	-3,8 %

^{*}Le coût net comprend l'entièreté des coûts liés à la chaîne d'approvisionnement, les recettes des produits de base, les activités de promotion et d'éducation, la réglementation, le développement de marchés et les coûts de gestion du programme.

Développement de marchés

Comme le souligne le plan de transition approuvé du Programme de la boîte bleue, il a été décidé de ne pas entreprendre de nouveaux projets de développement de marchés pendant la liquidation du programme. Toutefois, Stewardship Ontario a continué d'investir et de collaborer avec les municipalités dans des études sur la composition des déchets résidentiels. Les points saillants de ce travail sont résumés ci-dessous.

Au début de 2022, Stewardship Ontario a établi que, bien que les données sur la composition des déchets issues des collectes porte-à-porte et dans les dépôts pour les maisons unifamiliales soient suffisantes, elle entend augmenter le nombre de points de données sur les immeubles multirésidentiels. L'amélioration des données de l'étude sur les déchets des immeubles

multirésidentiels d'Stewardship Ontario aiderait à fournir un ensemble de données plus robuste pour calculer la production résidentielle de matières destinées à la boîte bleue et améliorer la production de rapports sur le rendement. Stewardship Ontario a travaillé en étroite collaboration avec le Continuous Improvement Fund pour intégrer un ensemble de données plus vaste à l'analyse. Il s'agissait notamment d'intégrer des données provenant d'un plus grand nombre de municipalités, en particulier des données actuelles et antérieures de la Ville de Toronto, le plus grand marché multirésidentiel de la province. Cette collaboration s'est poursuivie jusqu'en 2023 et s'est terminée au premier trimestre de 2023.

Promotion et éducation

Nouveau site Web de Stewardship Ontario

Dans le cadre de ses efforts pour fournir aux parties prenantes des renseignements clairs, opportuns et à jour, Stewardship Ontario a lancé un nouveau site Web en 2022, en mettant l'accent sur la communication de renseignements aux responsables de la gérance au sujet du programme de Stewardship Ontario, alors que l'Ontario amorce la transition vers un modèle complet de REP à compter de juillet 2023. Le site Web présente le plan de transition, des ressources pour les responsables de la gérance avant et pendant la période de transition et de l'information pour les municipalités..



Élaboration de ressources à l'intention des municipalités

Stewardship Ontario a commencé à sensibiliser et à mobiliser certaines municipalités pour recueillir de l'information afin d'élaborer des ressources pour appuyer leurs efforts consentis en matière d'activités de promotion et d'éducation. Ces efforts se poursuivent et des ressources seront mises à la disposition de toutes les collectivités participant au Programme de la boîte bleue en 2023.

Médias sociaux

Stewardship Ontario n'a pas lancé de campagne dans les médias sociaux en 2022, tandis que son plan pour remplir la condition 4 était en cours d'élaboration.

SECTION 2

Rendement du Programme de réacheminement des DMDS 2022

Rapport de 2022 sur le rendement du Programme de réacheminement des DMDS

Contexte

Le Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) vise à recueillir les déchets municipaux dangereux ou spéciaux et à gérer ces matériaux jusqu'à leur fin de durée de vie utile (recyclés ou mis au rebut de façon sécuritaire) conformément à la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets.

Récapitulatif du plan de liquidation du Programme de réacheminement des DMDS

Le 12 avril 2018, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC) a demandé à Stewardship Ontario de mettre fin au Programme de réacheminement des DMDS d'ici le 31 décembre 2020. Une fois le programme liquidé, les matières recueillies

dans le cadre du Programme de réacheminement des DMDS seront gérées selon un cadre de responsabilité individuelle des producteurs en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des* ressources et l'économie circulaire.

Diverses modifications ont été apportées aux directives du ministre avant et après l'approbation du plan de liquidation en décembre 2019, lesquelles ont été approuvées et abordées comme le décrit le tableau suivant :

Directives et échéanciers ministériels du Programme de réacheminement des DMDS							
Date	Directive ministérielle	Détails	Plan de liquidation et modification	Date d'approbation			
12 avril 2018	Plan de liquidation du Programme de réacheminement des DMDS	Le Programme de réacheminement des DMDS cessera ses activités le 31 décembre 2020	Stewardship Ontario soumettra le plan de liquidation du Programme de réacheminement des DMDS à l'OPRR d'ici le 30 juin 2019				
11 décembre 2018	Calendrier pour les batteries à usage unique	Le Programme de réache- minement des DMDS pour les batteries à usage unique cessera le 30 juin 2020					

Directives et échéanciers ministériels du Programme de réacheminement des DMDS							
Date	Directive ministérielle	Détails	Plan de liquidation et modification	Date d'approbation			
2 juillet 2019	Fonds excédentaires et calendrier du programme	Les fonds excédentaires du Programme de réacheminement des DMDS doivent être retournés aux consommateurs au moyen de réductions de frais. Le Programme de réacheminement des DMDS pour les matériaux, autres que les batteries à usage unique, cessera le 30 juin 2021	Stewardship Ontario soumettra le plan de liquidation du Programme de réacheminement des DMDS à l'OPRR	L'OPRR a approuvé le plan de liquidation du Programme de réacheminement des DMDS avec conditions le 31 décembre 2019			
20 décembre 2019	Fonds résiduels	Les fonds résiduels du Programme de réacheminement des DMDS doivent être re- tournés aux responsables de la gérance		Addenda aux fonds résiduels approuvé par l'OPRR le 20 février 2020			
1 avril 2020	Transfert des fonds résiduels aux OGI	Paiements forfaitaires aux organismes de gérance de l'industrie pour la réduction des frais	Stewardship Ontario sou- met les modifications au plan de liquidation à l'OPRR avant le 30 avril 2020				
29 avril 2020	Prolongation de la soumission		Stewardship Ontario soumet les modifications au transfert des fonds résiduels aux OGI à l'OPRR avant le 5 juin 2020	Le 26 juin 2020, l'OPRR a approuvé la modification au transfert des fonds résiduels aux OGI avec conditions			
29 avril 2021	Prolongation du programme	Le Programme de réacheminement des DMDS pour les matériaux cessera le 30 septembre 2021	Stewardship Ontario soumet les modifications au plan de liquidation à l'OPRR avant le 31 mai 2021	Addenda à la prolongation du programme approuvé par l'OPRR le 22 juin 2021			

Le 30 septembre 2021, Stewardship Ontario a mis fin à la chaîne des activités du Programme de réacheminement des DMDS. Les fournisseurs de services approuvés ont jusqu'au 15 octobre pour terminer les dernières collectes de tous les sites de collectes approuvés et jusqu'au 30 novembre pour soumettre toutes les factures à payer à Stewardship Ontario.

Tout au long de 2022, Stewardship Ontario a continué de suivre l'information non opérationnelle liée aux coûts administratifs définitifs attribuables aux matériaux, aux coûts de liquidation continus et aux soldes des réserves de prévoyance, ainsi qu'aux tâches liées au transfert des données du Programme de réacheminement des DMDS en conformité avec le plan de liquidation approuvé du Programme de réacheminement des DMDS. Pour obtenir plus de renseignements sur les activités de liquidation du Programme de réacheminement des DMDS, https://stewardshipontario.ca/about-us/mhswwindup/.

Évaluation des coûts de liquidation du Programme de réacheminement des DMDS par rapport au budget

MISE À JOUR SUR LA LIQUIDATION DU PROGRAMME DE RÉACHEMINEMENT DES DMDS - COÛTS (EXCLUANT LES ÉVENTUALITÉS ET LES COÛTS IMPORTANTS) PRÉVUS ET RÉELS

Catégorie budgétaire (en milliers de dollars)	Coûts de liquidation prévus pour 2019	Coûts réels en 2019	Coûts de liquidation prévus pour 2020	Coûts réels en 2020	Coûts de liquidation prévus pour 2021	Coûts réels en 2021	Coûts de liquidation prévus pour 2022	Coûts réels en 2022	Prévisions révisées des coûts de liquidation
Élaboration et mise en œuvre du plan	996\$	935 \$	1 231 \$	1 167 \$	895 \$	716\$	723\$	745 \$	3 563 \$
Frais réglementaires (droits de l'OPRR)	450\$	181\$	450\$	467\$	610\$	170\$	225\$	203 \$	1 021 \$
Éventualités									
Dépenses générales					500\$		500\$	250\$	250\$
Dépenses liées aux RH					110\$	8\$			8\$
Retenue de liquidation d'entreprise					50\$	50\$			50\$
Total	1 446 \$	1 116 \$	1 681 \$	1 634 \$	2 165 \$	944 \$	1 448 \$	1 198 \$	4 892 \$

Rendement des coûts par rapport au budget de 2019-2022

Le plan de liquidation du Programme de réacheminement des DMDS soumis en septembre 2019 comprenait des dépenses de liquidation prévues de 7,291 millions de dollars sur une période de trois ans, y compris des fonds pour éventualités importants. Pendant la période de liquidation, Stewardship Ontario a continué d'ajuster les prévisions de dépenses en fonction des dépenses réelles engagées et des changements apportés au processus du plan de liquidation. La prolongation du Programme de réacheminement des DMDS en 2021 a augmenté les coûts généraux de gestion du

plan de liquidation associés à la mise en œuvre du plan de liquidation et reporté certains coûts prévus du plan de liquidation en 2022. Les détails concernant les ajustements financiers antérieurs aux dépenses générales et au rendement du plan de liquidation du Programme de réacheminement des DMDS par rapport aux prévisions se trouvent dans les rapports antérieurs de l'OPRR d'Stewardship Ontario sur le rendement du programme.¹

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, les dépenses globales du plan de liquidation du Programme de réacheminement des DMDS de 4,891 millions de dollars étaient considérablement inférieures aux prévisions budgétaires du plan de

liquidation de 7,291 millions de dollars. En fin de compte, deux millions de dollars en fonds pour éventualités importants n'ont pas été nécessaires. Conformément au plan de liquidation, les fonds pour éventualités inutilisés ont été retournés aux responsables de la gérance sous forme de réductions de droits ou de paiements de fonds résiduels (voir le tableau ci-dessous).

Si l'on exclut les fonds pour éventualités importants dans une comparaison des coûts réels du plan de liquidation par rapport aux prévisions, les coûts du plan de liquidation de 4,891 millions de dollars étaient inférieurs d'environ 8 % aux prévisions initiales de 5,291 millions de dollars.

Alors que les coûts d'élaboration et de mise en œuvre du plan de 3,660 millions de dollars étaient plus élevés que la prévision initiale de 3,121 millions de dollars (environ 17 %), de nouvelles directives ministérielles ont été émises à la suite de la présentation du plan de liquidation initial, y compris l'exigence de prolonger le Programme de réacheminement des DMDS de trois mois, ont engendré des coûts de développement et de mise en œuvre du plan de liquidation plus élevés que prévu.

Toutefois, les coûts plus élevés de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de liquidation ont été compensés par des droits de l'OPRR moins élevés que prévu et d'autres rajustements des coûts. Les droits de l'OPRR d'un peu moins de 1 million de dollars pendant la période de liquidation étaient de 36 % inférieurs aux prévisions initiales. Stewardship Ontario a également géré les problèmes d'emploi liés au Programme de réacheminement des DMDS de manière rentable, ce qui a permis d'économiser plus de 100 000 \$ en indemnités de départ potentielles.

Le budget initial du plan de liquidation comprenait 550 000 \$ pour éventualités générales liées à la liquidation définitive du programme. Une retenue de liquidation d'entreprise de 50 000 \$ devait couvrir 50 % des coûts juridiques estimés liés à la dissolution d'Stewardship Ontario en tant que personne morale. Un montant de 500 000 \$ pour éventualités générales a été établi pour faire face à des coûts imprévus, comme des réclamations éventuelles contre l'organisation, et des ajustements au budget du plan de liquidation.

À la suite de l'achèvement des activités générales de liquidation et d'une réévaluation des coûts estimatifs de dissolution de société, Stewardship Ontario a combiné et réduit son montant global pour éventualités en 2022 de 550 000 \$ à 250 000 \$ qui servira à payer les dépenses à la hausse restantes du plan de liquidation du Programme de réacheminement des DMDS et une part des coûts liés à la dissolution éventuelle d'Stewardship Ontario.

¹Voir le rapport de l'OPRR sur le rendement du programme pour 2019, 2020 et 2021.

MISE À JOUR SUR LA LIQUIDATION DU PROGRAMME DE RÉACHEMINEMENT DES DMDS - COÛTS PRÉVUS ET RÉELS

Catégorie budgétaire	Réels (2019-2022)	Plan de liquidation* (2019-2022)
Élaboration et mise en œuvre du plan	3 660 \$	3 121 \$
Redevances réglementaires (RPRA)	973 \$	1 510 \$
Éventualités		
Matériel	0\$	2 000 \$
Générale	0\$	500 \$
HR	8\$	110\$
Accumulation de liquidation de l'entreprise	250\$	50 \$
TOTAL	4 891 \$	7 291 \$

^{*}prévisions en décembre 2019

Responsables de la gérance -Inscription, dépôt de rapports et audit

En date du 30 septembre 2021, 266 responsables de la gérance étaient inscrits au Programme de réacheminement des DMDS au moment de la liquidation du programme.

Deux cas de conformité liés au Programme de réacheminement des DMDS ont été transmis à l'OPRR en 2021 et demeurent ouverts en date du 31 décembre 2022.

Promotion et éducation

Aperçu

À la suite de l'introduction du Règlement sur les produits dangereux et spéciaux (PDS) en juin 2021, on a terminé les travaux pour mettre fin au Programme de réacheminement des DMDS le 30 septembre 2021.

Site Web

Le programme Orange Drop a cessé ses activités, y compris celles sur son site Web, le 30 septembre 2021. Le site Web a été remplacé par une seule page de renvoi qui dirige les visiteurs vers les ressources hébergées par l'OPRR pour obtenir des renseignements sur l'élimination des déchets ménagers dangereux ou spéciaux ou pour trouver des renseignements sur le Règlement sur les produits dangereux et spéciaux.

Le transfert du domaine Web makethedrop.ca vers l'OPRR a été lancé en juillet 2022. Le transfert devrait être terminé d'ici mars 2023.

Publicité

Aucune publicité n'a été faite pour ce programme en 2022.

Médias sociaux

Les comptes Twitter et Facebook du programme Orange Drop ont cessé leurs activités le 30 septembre 2021. Le transfert des actifs des médias sociaux et du domaine Web makethedrop. ca du programme Orange Drop vers l'OPRR a été lancé en juillet 2022. Le transfert devrait être terminé d'ici mars 2023.

SECTION 3

États financiers vérifiés en 2022

Stewardship Ontario

États financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

Stewardship Ontario

États financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	Table des matières
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États financiers	
Bilan	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8-15



Tel: (416) 865-0200 Fax: (416) 865-0887 www.bdo.ca

BDO Canada LLP 222 Bay Street Suite 2200 Toronto, Ontario M5K 1H1

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Stewardship Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Stewardship Ontario (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada UP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario) Le 13 mars 2023

Stewardship Ontario Bilan

Au 31 décembre	2022	2021
Actifs		
Court terme Encaisse Placements (Note 2) Débiteurs et autres montants à recevoir (Note 3) Charges payées d'avance et dépôts	16 634 930 \$ 26 308 042 2 470 000 35 117	16 315 043 \$ 27 192 732 3 149 741 31 487
Placements (Note 2)		46 689 003 39 101 436
	73 825 445 \$ 8	85 790 439 \$
Passifs et actif net		
Court terme Créditeurs et charges à payer Produits reportés (Note 5) Fonds d'amélioration continue (Note 6)		666 017 12 713 937
	57 020 219	53 694 465
Actifs nets Non grevés d'affectations Grevés d'affectations internes (Note 7)	16 805 226	31 449 974 646 000
	16 805 226	32 095 974
	73 825 445 \$ 8	85 790 439 \$

Au nom de l'administrateur :

Administrateur

Stewardship Ontario État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	Non grevés d'affections	Grevés d'affectations internes	Total pour 2022
Solde, au début de l'exercice	31 449 974 \$	646 000 \$	32 095 974 \$
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	(15 290 748)	-	(15 290 748)
Réserve relative à la prorogation du programme visant les DMDS (Note 7)	646 000	(646 000)	
Solde, à la fin de l'exercice	16 805 226 \$	- \$	16 805 226 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	Non grevés d'affections	Grevés d'affectations internes	Total pour 2021
Solde, au début de l'exercice	37 675 457 \$	7 710 379 \$	45 385 836 \$
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	(13 289 862)	-	(13 289 862)
Fonds de soutien lié au programme visant les DMDS (Note 7)	2 100 000	(2 100 000)	-
Fonds de développement des marchés du plastique (Note 7)	4 964 379	(4 964 379)	
Solde, à la fin de l'exercice	31 449 974 \$	646 000 \$	32 095 974 \$

Stewardship Ontario État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2022	2021
Produits Droits de gérance pour le programme des boîtes bleues Droits de gérance pour le programme visant les DMDS Réduction des droits de gérance pour le programme	169 171 725 \$ 8 180	147 527 971 \$ 3 963 778
visant les DMDS (Note 8) Revenus (pertes) sur placements (Note 9)	- (696 341)	(2 334 503) 273 418
	168 483 564	149 430 664
Charges Programme des boîtes bleues Paiements de transfert aux municipalités	169 143 232	149 246 510
Recherche et développement Promotion et sensibilisation Charges liées à la liquidation du programme	67 149 362 561 641 722	91 089 384 723 898 588
	170 214 664	150 620 910
Programme visant les DMDS Coûts directs des matériaux (Note 4) Charges liées à la liquidation du programme Transfert de l'excédent (Note 11)	461 262 1 197 839 3 354 068	2 063 166 944 137 -
-	5 013 169	3 007 303
Charges communes Gestion des programmes (Note 4) Office de la productivité et de la récupération	6 876 685	7 302 736
des ressources (Note 10)	1 669 794	1 789 577
	8 546 479	9 092 313
Total des charges	183 774 312	162 720 526
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	(15 290 748)\$	(13 289 862)\$

Stewardship Ontario État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2022	2021
Flux de trésorerie (utilisés par les)		
Activités de fonctionnement Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice Ajustements pour rapprocher l'insuffisance des produits sur les charges de l'exercice liées aux activités de fonctionnement	(15 290 748)\$	(13 289 862)\$
Composante hors caisse des revenus de placement Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :	3 104 689	1 436 322
Débiteurs et autres montants à recevoir Charges payées d'avance et dépôts Créditeurs et charges à payer Produits reportés Fonds d'amélioration continue	679 741 (3 630) 5 065 011 - (1 739 258)	5 280 291 (5 982) 1 751 406 (145 001) (2 251 128)
	(8 184 195)	(7 223 954)
Activités d'investissement Produits tirés (de l'acquisition) de placements, déduction faite des charges	8 504 082	(1 371 241)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	319 887	(8 595 195)
Encaisse, au début de l'exercice	16 315 043	24 910 238
Encaisse, à la fin de l'exercice	16 634 930 \$	16 315 043 \$

31 décembre 2022

1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

a) Nature et activités de l'organisme

Stewardship Ontario (l'« organisme ») est un organisme de financement industriel (« OFI ») créé en vertu de l'article 24 de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* (« LRD ») dans le but de gérer des programmes de réacheminement des déchets. L'organisme a été officiellement constitué le 14 février 2003 en tant que personne morale sans capital-actions sous le régime de la province de l'Ontario. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

Le 30 novembre 2016, le gouvernement a promulgué la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (« LRREC ») de même que la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (« LTRD »), qui remplace la LRD. En vertu de la LRREC, Réacheminement des déchets Ontario (« RDO ») a poursuivi ses activités sous un nouveau nom : Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »).

Programme des boîtes bleues

Le premier plan du programme des boîtes bleues a été approuvé par le ministre de l'Environnement en décembre 2003. Les activités du programme ont commencé en février 2004.

Le 15 août 2019, la direction a reçu une lettre du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le « Ministère ») qui demandait à l'organisme de transférer la gestion du programme des boîtes bleues aux producteurs de plastique et d'autres emballages. L'organisme devait présenter un plan de transition pour le programme des boîtes bleues au plus tard le 31 août 2020. Le plan de transition a été approuvé par l'OPRR le 23 décembre 2020. La transition du programme des boîtes bleues devrait commencer en juillet 2023 et les activités du programme devraient cesser d'ici la fin de 2025. Une liquidation suivra cette transition du programme des boîtes bleues.

Programme visant les DMDS

Le 11 décembre 2006, le Ministère a prescrit que les déchets municipaux dangereux ou spéciaux (« DMDS ») étaient des « déchets désignés » pour l'application de la LRD. Le Ministère a commandé la création d'un programme de réacheminement des DMDS par RDO ainsi que la désignation de l'organisme à titre d'OFI. Le Ministère a approuvé le plan du programme en novembre 2007. Les activités du programme visant les DMDS ont officiellement commencé le 1er juillet 2008.

Le Règlement de l'Ontario 11/12 est entré en vigueur le 1^{er} avril 2012. Il stipule que l'organisme est tenu d'appliquer une méthode fondée sur les parts de marché pour recouvrer à la fois les charges d'exploitation continue et les déficits accumulés dans le cadre du programme. Cette méthode de recouvrement des coûts a pour but d'assurer la durabilité économique du programme.

31 décembre 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

a) Nature et activités de l'organisme (suite)

La direction a reçu des lettres de la part du Ministère le 12 avril 2018 et le 11 décembre 2018. En vertu de l'alinéa 14 de la LTRD, le Ministère a demandé à l'organisme de liquider le programme de réacheminement des déchets visant les DMDS. Le plan de liquidation a été approuvé par l'OPRR le 8 janvier 2020. Les activités dans le cadre du volet sur les piles à usage unique du programme visant les DMDS ont cessé le 30 juin 2020 et les activités du reste du programme des DSDM ont cessé le 30 septembre 2021.

b) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

c) Comptabilisation des produits

Les droits de gérance pour le programme des boîtes bleues sont comptabilisés à titre de produits et sont calculés en fonction du tonnage déclaré par les responsables inscrits auprès de l'organisme. Les obligations et revenus liés au tonnage déclaré par les responsables de la gérance pour les exercices précédents qui découlent des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les droits de gérance pour le programme visant les DMDS sont comptabilisés selon la méthode de recouvrement des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés à titre de produits si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des produits, y compris ceux du fonds de développement des marchés du verre. Les montants reçus au titre des programmes sont comptabilisés comme produits lorsque les charges connexes sont engagées.

d) Instruments financiers

La valeur des placements à revenu fixe est fondée sur les cours des marchés à la fin de l'exercice. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement et les coûts de transaction afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur et, ultérieurement, au coût après amortissement.

e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les estimations importantes portent sur les tonnages non déclarés, le recouvrement des droits de gérance, les frais courus de post-recouvrement et l'évaluation des débiteurs. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

31 décembre 2022

2. Placements

	2022	2021
Encaisse détenue auprès d'un courtier Placements à revenu fixe	· ·	3 496 461 \$ 62 797 707
Moins : Tranche à court terme	54 685 398 26 308 042	66 294 168 27 192 732
	28 377 356 \$	39 101 436 \$

Les placements à revenu fixe portent intérêt à des taux allant de 2,29 % à 3,95 % (2021 – de 1,83 % à 3,95 %) et viennent à échéance entre juin 2023 et mai 2030 (2021 – entre décembre 2022 et mai 2030). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la valeur marchande des placements a diminué de 2 811 879 \$ (2021 – 830 551 \$). Ce montant a été inclus dans les revenus de placement (Note 9).

3. Débiteurs et autres montants à recevoir

	202	22	20	21
Droits de gérance pour le programme des boîtes bleues et celui visant les DMDS Autres Provision pour créances douteuses	4 243 060 143 739 (1 916 799)	\$	3 759 449 28 868 (638 576)	\$
	2 470 000	\$	3 149 741	\$

31 décembre 2022

4. Accords importants

a) Canadian Stewardship Services Alliance Inc. et Circular Materials

En vertu d'un accord conclu avec Canadian Stewardship Services Alliance Inc. (« CSSA »), l'organisme concède sa propriété intellectuelle originale, c'est-à-dire son système d'information d'entreprise, et les brevets afférents en sous-licence à CSSA moyennant une contrepartie de 1 650 000 \$. Cet accord arrivera à échéance le 31 mai 2023.

L'organisme a conclu un accord de services de gestion de cinq ans avec CSSA qui est entré en vigueur le 1er janvier 2014. Cet accord porte sur la gestion, le soutien administratif et technique ainsi que sur d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, d'activités techniques et de présentation d'information. Le 1er janvier 2019, l'accord a été modifié pour être prolongé de trois ans. Le 11 novembre 2021, CSSA a conclu un accord avec la Resource Recovery Alliance Inc. (« RRA ») visant à faire l'acquisition de la quasi-totalité des actifs, des passifs et des activités de CSSA. À la suite de l'acquisition, l'accord de service de gestion avec CSSA a été confié à la RRA. Le 15 septembre 2022, Circular Materials (« CM ») a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de RRA. Dans le cadre de cette acquisition. CM et SO ont conclu un accord de service entrant en vigueur à compter du 15 septembre 2022. En vertu de cet accord, des charges totalisant 4 373 880 \$, dont 3 309 312 \$ à RRA et 1 064 568 \$ à CM (2021 - 4 657 271 à CSSA et 1 051 367 à RRA), ont été payées. Celles-ci sont incluses dans les charges de gestion des programmes et les charges liées à la liquidation du programme à l'état des résultats. Au 31 décembre 2022, les créditeurs et charges à payer incluent un montant de 609 824 \$ (2021 - néant \$) lié à ces services.

b) Automotive Materials Stewardship Inc.

Le 2 février 2017, l'organisme a conclu un accord de chaîne d'approvisionnement avec Automotive Materials Stewardship Inc. (« AMS »), nouvel organisme dont le programme faisait auparavant partie du programme visant les DMDS. AMS se concentre sur la gestion des déchets de liquides antigel, de contenants d'huile et de filtres à huile. En vertu de l'accord de chaîne d'approvisionnement, l'organisme doit acheter auprès d'AMS sa part de marché de crédits de tonnage pour chaque matériau du secteur de l'automobile (liquides antigel, contenants d'huile et filtres à huile). Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, et en vertu de cet accord, l'organisme a engagé des frais de 458 065 \$ (2021 – 624 100 \$) qui sont inclus dans les coûts directs de matériaux pour le programme visant les DMDS.

En 2021, et en vertu du Règlement sur les produits dangereux et spéciaux et du nouveau cadre de réglementation, AMS est devenu un organisme de responsabilité du producteur (« ORP »). Au 30 septembre 2021, les activités du programme visant les DMDS de l'organisme et de l'AMS ont cessé.

31 décembre 2022

5. Produits reportés

	2022	2021
Programme des boîtes bleues Fonds de développement des marchés du verre	666 017 \$	666 017 \$
	<u> </u>	

Les produits reportés du programme des boîtes bleues représentent les ressources non utilisées et grevées d'affectations externes au fonds de développement des marchés du verre. Les engagements liés au fonds de développement des marchés du verre sont décrits de manière plus détaillée à la Note 12 a).

6. Fonds d'amélioration continue

Aux exercices précédents, l'organisme devait retenir une partie de son obligation au titre des boîtes bleues municipales pour le compte du Fonds d'amélioration continue (« FAC »). Pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonds, se reporter à la Note 12 b). Le FAC est géré par des tiers et, selon les besoins, demande à l'organisme de libérer les fonds.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, le FAC a dépensé 1 739 258 \$ (2021 – 2 251 128 \$) en activités d'amélioration continue. Les fonds détenus par l'organisme pour le compte du FAC sont inclus dans l'encaisse.

31 décembre 2022

7. Actifs nets grevés d'affectations internes

	2022	2021
Fonds pour la prorogation du programme visant les DMDS	- \$	646 000 \$

Les administrateurs ont autorisé l'établissement du Fonds pour la prorogation du programme visant les DMDS afin de couvrir l'augmentation des dépenses générales liées à la liquidation découlant de la prorogation potentielle du programme. En 2022, les administrateurs ont autorisé le transfert d'une somme de 646 000 \$ du Fonds pour la prorogation du programme visant les DMDS aux actifs nets non grevés d'affectations.

Les administrateurs ont reconnu la nécessité de constituer un fonds de soutien pour permettre à l'organisme d'exercer ses activités sans but lucratif et de satisfaire à toutes ses obligations. Au cours de l'année 2021, les administrateurs ont autorisé le transfert d'une somme de 2 100 000 \$ du Fonds de soutien aux actifs nets non grevés d'affectations.

Les administrateurs ont également autorisé la constitution d'un fonds de développement des marchés du plastique pour investir dans des infrastructures et des activités de développement de ces marchés et, à cette fin, ont grevé un montant d'affectations internes. Au cours de l'année 2021, les administrateurs ont autorisé le transfert d'une somme de 4 964 379 \$ du Fonds de développement des marchés du plastique aux actifs nets non grevés d'affectations.

8. Réduction des droits de gérance

Le plan de liquidation approuvé du programme visant les DMDS et ses modifications subséquentes prévoyait des dispositions pour que l'organisme verse les fonds excédentaires du programme visant les DMDS aux responsables de la gérance et aux organismes de gérance industrielle afin de réduire les droits pour le reste du programme.

9. Revenus de placement

	2022	2021
Revenu d'intérêts Revenu de dividendes Perte sur vente de placements	2 288 921 \$ 119 426 (83 335)	1 597 439 \$ 112 300 (394 440)
Ajustement de juste valeur Frais de placements	2 325 012 (2 811 879) (209 474)	1 315 299 (830 551) (211 330)
	(696 341) \$	273 418 \$

31 décembre 2022

10. Office de la productivité et de la récupération des ressources

Dans le cadre des accords régissant le programme des boîtes bleues et celui visant les DMDS, l'organisme est tenu de percevoir des droits pour couvrir les activités des programmes de même que les charges propres aux programmes et communes à l'OPRR pour la surveillance des programmes.

11. Transfert de l'excédent

Au cours de l'exercice, conformément aux conditions de l'OPRR énoncées dans l'annexe du plan de liquidation visant les DMDS relative au transfert des fonds excédentaires aux organismes de gérance industrielle, l'organisme a effectué des versements supplémentaires visant la distribution de l'excédent de 1 389 901 \$ à AMS et de 585 039 \$ à l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada. En outre, un paiement de 930 325 \$ en fonds résiduels et un paiement de 448 803 \$ correspondant à une réduction rétroactive des droits de gérance ont été effectués à l'intention des responsables de la gérance du programme visant les DMDS.

12. Engagements

a) Fonds de développement des marchés du verre

Le plan du programme des bacs bleus s'est engagé à verser 2 901 525 \$ au fonds de développement des marchés du verre. Ce montant est tiré des apports des responsables de la gérance du verre. Au 31 décembre 2022, la charge engagée par l'organisme s'élevait à 2 235 508 \$ (2021 - 2 235 508 \$).

b) Fonds d'amélioration continue

Le Fonds d'amélioration continue (« FAC ») accorde aux municipalités des subventions et des prêts pour favoriser l'efficacité des programmes de recyclage au moyen des boîtes bleues et des systèmes afférents. Le FAC a été créé pour soutenir des projets permettant de trouver et de mettre en place des pratiques exemplaires, d'évaluer et de tester des technologies émergentes, d'utiliser des solutions novatrices pour commercialiser davantage de matériaux acceptés dans les boîtes bleues et de faire la promotion d'une amélioration du rapport coût-efficacité à l'échelle de la province. Chaque année, l'OPRR détermine le montant de l'obligation municipale annuelle financée par les responsables de la gérance membres de l'organisme qui est versé au FAC. Les montants non utilisés sont comptabilisés au titre du FAC (Note 6). Au 31 décembre 2022, le financement approuvé pour des projets et les engagements afférents au titre du FAC représentaient environ 1 279 884 \$ (2021 – 1 783 045 \$) du solde total du fonds de 10 974 679 \$ (2021 – 12 713 937 \$).

31 décembre 2022

13. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation que fait la direction de chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse, les placements ainsi que les débiteurs et autres montants à recevoir. La direction estime que son exposition au risque de crédit découlant de l'encaisse est négligeable, car l'organisme détient des dépôts en espèces auprès d'une grande banque canadienne. La direction estime que son exposition au risque de crédit découlant de ses placements est négligeable, étant donné que l'organisme investit dans des titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, des obligations de sociétés, des titres garantis par des banques à charte, des certificats de placement garanti ou des fonds communs d'actions et d'obligations. Les débiteurs et autres montants à recevoir ne font l'objet d'aucune concentration importante et sont évalués régulièrement aux fins de recouvrement. De plus, leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit. La provision pour montants irrécouvrables, autres débiteurs et prêts à recevoir de l'organisme s'élève à 1 916 799 \$ (2021 – 638 576 \$).

b) Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations de taux d'intérêt qui est fonction des taux en vigueur au moment du renouvellement des titres à revenu fixe. Pour gérer son exposition à ce risque, l'organisme investit principalement dans des titres à revenu fixe (titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, titres garantis par des banques à charte ou fonds communs d'actions et d'obligations) et dans l'encaisse ou dans des instruments du marché monétaire, comme le détermine son gestionnaire de portefeuille et conformément à la politique de placement de l'organisme. De plus, l'organisme a échelonné les échéances des placements à long terme dans son portefeuille.

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Les deux programmes gérés par l'organisme comportent des risques considérablement différents en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction fait le nécessaire pour que les fonds de roulement liés au programme des boîtes bleues et à celui visant les DMDS soient suffisants pour répondre aux obligations pour lesquelles les produits à court terme des programmes à eux seuls ne suffiraient pas. Comme le permettent les règlements de l'Ontario régissant le programme visant les DMDS, l'organisme peut imputer les coûts réels aux responsables de la gérance, ce qui réduit considérablement les risques liés au délai entre la réception et le versement des paiements au titre du programme visant les DMDS (Note 1 a)), ce programme ayant pris fin le 30 septembre 2021.

Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.